



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, M. RESTEGUE, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

Absents représentés : Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe (pouvoir à Mme SALIN), Mme GASSELIN (pouvoir à M. PELLETIER), Mme PILON (pouvoir à Mme LESIEUR), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. MONACO (pouvoir à M. MASSON), Mme VOUZELAUD (pouvoir à Mme RICHE), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. KIBLOFF).

Absents non représentés : Mme PLU, M. DEBAT.

Secrétaire de séance : M. BERNARD.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 2 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

I - Animations communales – Fixation des tarifs

Le « festival de Brou » aura lieu cette année le week-end du 2 et 3 juillet. Lors de la création de la régie de recettes consacrée aux animations et spectacles communaux organisés par la mairie, le Conseil municipal avait décidé de fixer par délibération les tarifs respectifs au fur et à mesure des programmes envisagés.

Monsieur le maire propose de simplifier cette procédure et de fixer ce soir une échelle de tarifs utilisable chaque année à la fois pour les animations, les spectacles, mais aussi pour la communication et la buvette.

Les tarifs proposés sont les suivants :

❖ Spectacles / Animations

▫ 5 Euros – 9 Euros – 10 Euros – 15 Euros – 19 Euros – 20 Euros – 25 Euros – 29 Euros – 30 Euros – 35 Euros – 39 Euros – 40 Euros – 45 Euros – 49 Euros

❖ Communication

▫ Partenaire : forfait = 40 Euros / Parrainage = 1.000 Euros

❖ Buvette

▫ 1 Euro – 2 Euros – 3 Euros – 4 Euros – 5 Euros – 6 Euros – 7 Euros – 8 Euros – 9 Euros – 10 Euros

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de compléter les tarifs de communication proposés, comme détaillés ci-dessous et d'émettre sur l'ensemble de ces tarifs un avis favorable unanime :

❖ Communication

▫ Partenaire : forfait = 40 Euros – 60 Euros – 80 Euros – 100 Euros

▫ Sponsors = 250 Euros – 500 Euros – 750 Euros

▫ Parrainage = 1.000 Euros – 1.500 Euros – 2.000 Euros

II - Modification demande de FDAiC 2010

Monsieur le maire précise que lors de l'étude des attributions du FDAiC 2010, avec le Conseiller général et les collectivités du canton, les subventions accordées à la commune de Brou ont été aménagées par rapport aux demandes qui avaient été formulées par le Conseil municipal.

En effet, le total des aides demandées par les communes dépassait le montant de l'enveloppe accordé au canton et la commune de Brou dut faire des concessions, notamment sur la subvention sollicitée pour l'aménagement d'une salle de spectacle. En échange du retrait de cette demande, le reliquat de l'enveloppe globale a été proposé pour aider au financement des travaux de l'hôtel de ville.

Pour se conformer aux attributions, il convient de modifier la demande concernant les travaux sur l'hôtel de ville en conséquence :

- Total des travaux projetés = 117.910 €uros TTC (au lieu de 105.000 €uros)
- Subvention accordée = 29.576 €uros soit 30 % du hors taxes (au lieu de 26.337 €uros)

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Pour mémoire, Monsieur MASSON donne lecture de l'ensemble des aides accordées à la commune au titre du FDAiC 2010 :

- 7.384 €uros pour la réfection de trottoirs avenue du Général de Gaulle
- 21.366 €uros pour divers travaux de voirie
- 29.576 €uros pour la réhabilitation de l'hôtel de ville

Au titre des amendes de police 2009, ont été accordés :

- 1.850 €uros pour la sécurisation du carrefour RD 921 – ZA Villoiseau
- 2.520 €uros pour la création d'une zone 30.

III - Subvention Pass-Foncier

Monsieur le maire résume brièvement le déroulement de la procédure du Pass-Foncier et l'intervention de la subvention communale dans les aides accordées aux primo accédants.

Le dossier de Monsieur PICHARD et Mademoiselle XIBERRAS a été accepté par le CIL d'Eure-et-Loir et une subvention de 1.500 €uros leur a été accordée par le Conseil général.

✓ Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser aux intéressés la part communale équivalente à l'aide accordée par la commission permanente du Conseil général le 5 mars dernier.

IV - Création de postes saisonniers

Monsieur le maire rappelle que chaque année le Conseil municipal crée des postes de saisonniers pour permettre l'embauche du personnel de la base de loisirs.

Suite à la réunion de la commission du parc de loisirs qui propose d'ouvrir la base de loisirs les samedis et dimanches du mois de juin, de 14 heures à 19 heures, il est nécessaire d'ajouter aux postes listés sur le rapport de présentation parvenu aux conseillers municipaux, un poste de surveillant de baignade et un d'adjoint administratif à temps incomplet, pour le mois de juin.

✓ Le Conseil municipal approuve l'ouverture de la base de loisirs les week-ends du mois de juin.

Les postes créés, à l'unanimité, sont les suivants :

- Deux postes d'éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, à temps complet, pour l'embauche de maîtres nageurs BEESAN ou BNSSA, du 1^{er} juin au 31 août 2010.
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, à temps incomplet, pour l'embauche d'un maître nageur BEESAN ou BNSSA, du 1^{er} juin au 30 juin 2010.
- Deux postes d'éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, à temps complet, pour l'embauche de maîtres nageurs BEESAN ou BNSSA, du 1^{er} juillet au 31 août 2010.
- Trois postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, pour assurer à la fois l'accueil, le service du snack et la surveillance des jeux, du 1^{er} juillet au 31 août 2010.
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps incomplet, pour assurer à la fois l'accueil, le service du snack et la surveillance des jeux, du 1^{er} juin au 30 juin 2010.
- Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps incomplet, pour préparer et aider à l'entretien des équipements pendant la saison 2010, du 1^{er} juin au 31 août 2010.

V - Indemnité de gardiennage de l'église

Chaque année, le Conseil municipal se prononce sur l'indemnité de gardiennage de l'église communale accordée au prêtre de la paroisse.

La circulaire préfectorale du 6 avril 2010 fixe le plafond indemnitaire applicable à : 471,87 € pour l'année 2010 (468,15 € en 2009).

- ✓ Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le plafond proposé et de verser l'indemnité 2010, au prorata temporis, aux prêtres qui vont officier au sein de la paroisse.

VI - Conventions avec des associations locales

Lors de la dernière réunion du Conseil, il avait été envisagé de conventionner avec l'association « Les Amis du Cheval de Brou » ainsi que l'association « Yachting Club de Brou » pour poser les règles de partenariat entre ces associations et la commune, en particulier en termes d'animation de la base de loisirs.

Monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le principe du conventionnement avec les associations qui gravitent autour de la base de loisirs, en ajoutant, suite au souhait exprimé par la commission parc de loisirs la « Société de Pêche » aux associations partenaires.

- ✓ Avis favorable du Conseil municipal qui autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

VII - Déploiement du réseau haut débit BLR – Signature de l'avenant à la convention

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de l'installation, sur un château d'eau broutain, d'une station de base BLR pour connexion internet haut débit dans le cadre de la réduction de la fracture numérique.

A cet effet, la société REG.I.E.S., qui dispose de licences d'opérateur, a rédigé une convention dont les signataires sont le syndicat intercommunal Brou - Bullou - Yèvres - Gohory (SIBBYG), exploitant, la communauté de communes du Perche-Gouet, maître d'œuvre de l'opération, et la commune de Brou, propriétaire.

Après avoir entendu Monsieur RESTEGUE, président de la communauté de communes, préciser, à la demande de Monsieur le maire, l'historique de ce dossier et détailler la procédure suivie, le Conseil municipal :

- ✓ Autorise l'installation d'une station de base BLR pour connexion internet haut débit et mandate le maire pour la signature de l'avenant à la convention à intervenir avec la société REG.I.E.S. (Régie Intercommunale d'Energies et de Services du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain), consentie et acceptée pour une durée de quatre ans, et qui définit les conditions de mise à disposition des infrastructures permettant le développement d'un réseau Boucle Locale Radio pour aider à la réduction de la fracture numérique sur le territoire de la communauté de communes du Perche-Gouet.

VIII - Nouvelle compétence de la communauté de communes du Perche-Gouet

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet, lors de sa réunion du 11 mars 2010, a adopté une nouvelle compétence intitulée : « *réhabilitation des installations d'assainissement non collectif* ».

Sachant que les extensions de compétence des communautés de communes sont soumises à l'approbation des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Sollicité par Monsieur le maire pour compléter ses propos, Monsieur RESTEGUE rappelle que cette compétence est la troisième liée à l'assainissement non collectif. En effet les communes avaient déjà confié à la communauté de communes les compétences :

1. *Assainissement : diagnostic et contrôle des installations d'assainissement non collectif*
2. *Environnement : entretien des installations d'assainissement non collectif.*

Il reconnaît que la commune de Brou est très peu concernée par cette compétence transférée, puisque la plupart des administrés broutais bénéficient de l'assainissement collectif. L'utilité de cette dernière compétence résiderait dans l'aide technique ou administrative que la communauté de communes pourrait apporter aux particuliers concernés par une réhabilitation urgente de leur installation. En particulier pour les installations d'assainissement non collectif situées dans un périmètre de protection de captage.

Monsieur CAILLARD souhaiterait que la conformité des installations soit vérifiée avant chaque cession du bien concerné et déplore que les aides soient, de fait, prioritairement accordées aux installations mal entretenues dont la mise aux normes est plus urgente.

Monsieur LALLET regrette que les installations situées dans les périmètres de protection soient prioritaires et espère que les installations hors zone bénéficieront des mêmes aides.

- ✓ La prise de la compétence intitulée : « *réhabilitation des installations d'assainissement non collectif* » par la communauté de communes du Perche-Gouet, est approuvée à l'unanimité.

IX - Modification du tarif d'utilisation de la piscine de la base de loisirs par les collèves

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil municipal l'a autorisé à signer l'avenant n° 8 aux conventions du 16 décembre 2002, du 20 décembre 2002 et du 23 mai 2003, pour la mise à disposition par la commune des équipements sportifs communaux aux collèves « Florimond Robertet » et « Saint-Paul », et a fixé les coûts horaires de location à compter du 1^{er} janvier 2010.

Considérant la décision de l'assemblée départementale, lors de sa séance du 15 décembre 2009, de porter le tarif maximum horaire par ligne d'eau, pour les piscines utilisées par les collégiens dans le cadre des cours d'EPS, de 25,75 Euros en 2009 à 26,66 Euros pour l'année 2010, le Conseil doit approuver cette modification de tarif proposée par le Conseil général.

- ✓ Adopté à l'unanimité.

X - Décisions prises par le maire dans le cadre de ses compétences déléguées

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil municipal :

- Signature de baux de location de locaux au lieudit « Le Gros Chêne » avec : Monsieur YZEL Bruno - Artisan maçon – Monsieur COURTOIS Jean-Marc - Métallerie – S.a.r.l. RISA - Fabricant de stands pour expositions.
- Choix du prestataire le moins disant (AnneB Communication), pour la réalisation du site internet et d'un logo pour la ville, après étude des propositions des trois sociétés ayant répondu au cahier des charges.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur le maire donne communication de divers courriers :

- de remerciements d'associations locales faisant suite au versement d'une subvention communale : Dépann'emploi – Côté Jeu-Nous – ABCD – AFR – ABS.
- de Monsieur Gérard Cornu, sénateur, précisant qu'il ne lui sera pas possible de répondre favorablement à la demande d'aide financière au titre de sa réserve parlementaire 2010, pour le projet de création d'une salle polyvalente.
- de Monsieur Albéric de Montgolfier, sénateur, informant qu'il a proposé au Ministère de l'Intérieur l'attribution au profit de la commune d'une subvention de 10.000 € au titre de la réserve parlementaire 2010 pour aider au financement des travaux de restauration de la toiture de l'église.
- de Monsieur Philippe Vigier, député, confirmant l'attribution au profit de la commune d'une subvention d'un montant de 15.000 € au titre de sa réserve parlementaire 2010 pour aider au financement du projet de réhabilitation de l'hôtel de ville.
- de Monsieur Dominique Dousset, Conseiller général, informant de l'accord d'une subvention au titre du Fonds départemental de péréquation 2009 de 56.000 € pour divers investissements (travaux parc de loisirs – acquisition véhicule benne ...).
- de Monsieur le préfet confirmant l'attribution, sur proposition de Madame la sous-préfète, d'une subvention d'un montant de 38.120 € au titre de la dotation globale d'équipement, pour la restauration de la toiture de l'église.
- de Monsieur le président du syndicat départemental d'énergies (S D E 28) informant qu'une suite favorable a été réservée à la proposition d'attribution d'une aide à la commune pour un montant de 11.610 € pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public (parking de l'Abreuvoir).

☞ Monsieur le maire informe le Conseil municipal :

- de la visite du nouveau préfet dans le canton le 3 mai et de Madame Nora BERRA, secrétaire d'Etat aux Aînés, pour l'inauguration de l'HEPAD – Maison de retraite de Brou, le 6 mai.
- de la signature de la commande du parc multisports qui sera installé avant les vacances scolaires de cet été.
- du réaménagement, dans le cadre de la garantie, du dos d'âne surélevé face au passage « Au fil de l'eau » qui a été adouci.
- de la localisation de la fuite de la fontaine de la place du Dauphin.

- de l'excellent classement de l'EHPAD (Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Brou (noté 8.5 / 10 et deuxième sur le département) dans l'enquête effectuée sur la qualité des accueils de personnes âgées sur la France entière. Mention spéciale au service Alzheimer.

✎ Monsieur CAILLARD signale :

- les efforts remarquables du service des espaces verts pour redonner à la commune son éclat fleuri. Il insiste sur le dynamisme de l'équipe en place. Qualités que Monsieur PELLETIER confirme.

✎ Monsieur PELLETIER rend compte :

- de la réunion d'information qui a eu lieu avec les riverains de la rue de Châteaudun sur le traitement et l'utilisation des produits phytosanitaires.

TOUR DE TABLE

- Monsieur CAILLARD détaille l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la nouvelle station d'épuration.
- Monsieur COTTEREAU donne le résultat final de la 23^{ème} édition du Téléthon, soit : 95.200.117 € de dons enregistrés au niveau national.
- Madame SALIN dresse un rapide compte rendu du « parcours du cœur » qui a eu lieu le samedi 24 avril et qui a réuni près de cent dix participants. Elle remercie Jean-Michel PELLETIER, Françoise THIRARD et le Conseil municipal jeunes pour leur aide et précise que l'année 2011 verra peut-être l'organisation d'un « parcours du cœur » scolaire.
- Madame RICHE annonce la distribution du « Brou info / printemps - été 2010 ».
- Madame GROSCLAUDE signale que les espaces verts de la rue de la Chevalerie manquent d'entretien.
- Monsieur KIBLOFF pense qu'il s'agit de mauvais traitements infligés volontairement aux végétaux par des gens mal intentionnés.
- Monsieur LALLET souhaite que la commission des travaux se réunisse prochainement.
- Monsieur CAILLARD lui répond que les gros travaux 2010 n'ont pas commencé et qu'une réunion est prévue.

Fin de séance : 22 heures 25